



Arrondissement d'AIX

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du lundi 15 décembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Avenant N° 2 à la convention avec le C.R.O.U.S. pour le maintien de la participation au restaurant municipal

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS :**

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, M. BLANCHARD, Mme PIVERT, M. BELIERES, Mme GUILLORET  
M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY, M. MOFREDJ, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIAATNI, Mme BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER

**POUVOIRS :**

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. YTIER), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme FIORINI-CUTARELLA (donne pouvoir à M. YAHIAATNI)

**EXCUSES :**

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

SB/VB

7.5

## Restauration Collective

Avenant N° 2 à la convention avec le C.R.O.U.S. pour le maintien de la participation au restaurant municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 1994 relative à l'accès au restaurant municipal de l'Atrium pour les étudiants de l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) et aux modalités de partenariat avec le C.R.O.U.S. ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2020 relative à la mise en place du tarif social à 1 € du repas pour les étudiants boursiers, dans le cadre du Plan Jeunesse du Gouvernement annoncé le 15 juillet 2020, et à l'accès au restaurant municipal pour les étudiants infirmiers de l'IFSI en plus de ceux de l'IUT ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 relative au renouvellement de la convention avec le C.R.O.U.S concernant l'accès au restaurant municipal pour les étudiants pour une durée de 3 ans ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 relative à l'avenant n° 1 à la convention avec le C.R.O.U.S portant sur la révision du montant de la subvention versée par le CROUS.

Considérant la stabilisation de l'inflation sur les denrées alimentaires en 2025 à un niveau modéré (environ 1,5 % – source INSEE), il est proposé de maintenir, pour l'année civile 2026, le montant de la subvention versée par le CROUS au restaurant agréé, soit 3,78 € pour les étudiants non boursiers et 6,23 € pour les étudiants boursiers ou non boursiers signalés en situation de précarité ;

Considérant que par cette convention, les partenaires réaffirment leur volonté d'offrir un repas varié et de qualité au meilleur prix aux étudiants, tout en garantissant un partage équitable de la charge restante entre la Ville et le C.R.O.U.S. ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention entre la Ville de Salon-de-Provence et le C.R.O.U.S, prenant effet dès sa signature.

**APPROUVE** le maintien du montant de la subvention versée par le CROUS au restaurant agréé pour l'année civile 2026.

**DIT** que les recettes correspondantes seront imputées sur le chapitre 70, article 706888 du budget en cours d'exécution.

– SE PRONONCE COMME SUIT :  
***UNANIMITE***

POUR : 40  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00  
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Nicolas ISNARD**  
**Maire de Salon-de-Provence**  
**Vice Président du Conseil Régional**



Signé numériquement  
À : SALON DE PROVENCE  
(13300), FR  
Le : 16/12/2025 14:57:57  
SALON DE PROVENCE (VILLE)  
Maire  
Nicolas ISNARD